



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Service technique de l'aviation civile

Département Sécurité Equipements

Bonneuil, le

03 SEP. 2009

Société High Technologie
Detection System (HTDS)
Parc d'activités du Moulin de Massy
3, rue du Saule Trapu – BP 246
91882 MASSY CEDEX

A l'attention de M. Olivier FRANCOIS
Directeur Service Technique

Référence : STAC/SE/CER037/09-0762
Vos réf. : courrier du 08/04/09

Affaire suivie par : Rija Rabezandriny
rija.rabezandriny@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 01 49 56 81 37 – Fax : 01 49 56 82 20

Objet : Dossier CER037 - Certification de type de l'appareil
radioscopique RAPISCAN 618XRW

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 1er septembre 2003 publié au JO du 18 décembre 2003, votre demande a été traitée par le département Sécurité Equipement du STAC.

Cette demande, référencée sous le numéro de dossier **CER037**, concernait le type ci-dessous désigné :

- **RAPISCAN 618XRW**

A l'issue des tests réalisés, l'équipement a démontré un niveau de performance au moins égal au seuil requis pour la certification.

Aussi ai-je l'honneur de vous informer que l'équipement ci-dessus désigné est certifié et vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le certificat de type correspondant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur du service technique de
l'aviation civile
Jean-Michel AUBAS

PJ : Rapport d'analyse relatif à la vérification de la conformité aux conditions techniques requises des appareils radioscopiques de détection non automatique

Copie à : Dossier CER037

31, avenue du Maréchal Leclerc
94381 Bonneuil-sur-Marne CEDEX
Tél: 01 49 56 80 00 - Fax: 01 49 56 82 19
www.stac.aviation-civile.gouv.fr



STAC